

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS,

Pouvoirs : Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET, Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Maïté POTIN à Henriette BONNET, Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA à Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET à Jean-Michel IDOPE, Jean-Pierre TERUEL à André BERNOS, Christophe GUERY à Michel ADAM

Absents : Guy BONPAS-BERNET (excusé), Jean GASTOU (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marylise BISTUE (excusée), Alain CAMSUSOU, Francis PASSET, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE

RAPPORT N° 20-191107-PAT-

**PROJET DE PREVENTION
DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES**

Mme ETCHENIQUE précise qu'ainsi que cela avait été exposé lors de la délibération du 5 juillet 2018 sur cette même thématique, il est rappelé que sous la présidence du Conseil départemental, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, réunit dans chaque département, les acteurs qui contribuent au financement d'actions entrant dans le champ de compétence de la conférence (*Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail-CARSAT*, Caisse Primaire d'Assurance Maladie-CPAM, *Régime Social des Indépendants-RSI*, Mutualité Sociale Agricole-MSA, Agence Nationale de l'Habitat-ANAH, fédérations des institutions de retraite complémentaire, organismes régis par le code de la mutualité).

Elle vise à prévenir, tout au long de la vie, la perte des capacités physiques et psychiques par le repérage des facteurs de risque afin de proposer des programmes de prévention adaptés ou le recours à des aides techniques. L'objectif est de passer d'une culture centrée sur le soin à une culture de prévention de la perte d'autonomie.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Haut-Béarn, compte tenu de ses compétences statutaires en matière d'action culturelle, d'action sociale et de mobilité, est intéressée en particulier pour déployer un projet s'inscrivant dans la « prévention des difficultés sociales et de l'isolement social, le développement du lien social et de la citoyenneté », et « le maintien ou l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques ».

Fort du bilan d'un 1^{er} projet (2017/2018), « Bien vieillir par la culture », dans le cadre duquel étaient valorisées les notions autour du souvenir (paysages sonores, danse, mémoire du territoire...), en 2018/2019, nous avons fait le choix d'aborder les problématiques d'estime de soi (mutation du corps, la vision du grand âge, la place des aînés dans nos sociétés).

En 2019/2020, les services de la communauté de communes ont croisé leurs approches en vue de structurer un projet « Culture et Santé », visant les objectifs suivants :

- garantir le droit d'accès à la culture,
- valoriser les démarches intergénérationnelles,
- réduire l'isolement et respecter la dimension existentielle de la personne,
- co-crée des projets culturels entre les équipes de santé et les partenaires culturels.

Le plan de financement du projet est présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Prestations de services et fournitures	7 000 €	Département 64	15 000 €
Dépenses de personnel	6 750 €	CCHB	1 250 €
Matières premières et fournitures	2 500 €	Contributions en nature	4 200 €
Apport en nature et mise à disposition gratuite	4 200 €		

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 07 novembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2019